

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 26 février 2026

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Nadine RIVET ; M. Michel CUBERTAFOND
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON

> Absents excusés

- Ville de Limoges : M. Émile Roger LOMBERTIE, Président ; M. Thierry MIGUEL
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Assistent à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2026.10

Politique tarifaire relative à la vente de billets, de produits et services annexes pour la saison 2026/2027

1. Grille tarifaire

L'Opéra de Limoges s'appuie sur une grille tarifaire allant de 5 € à 70 €. Cette amplitude permet d'appliquer une tarification cohérente à l'ensemble des spectacles, sans distinction de catégorie ou de format.

Aucune augmentation n'est à intervenir pour la saison 2026/2027.

2. Frais de gestion

Avec la mise en place de notre nouvelle solution de billetterie, il convient de prévoir l'application des frais suivants pour tout achat en ligne ou au guichet :

- Pour chaque billet vendu (ou produits), quel que soit le canal de vente, 0,15 € de frais de génération seront appliqués ;
- En supplément des frais de génération, les frais suivants s'appliquent sur les ventes en lignes :
 - Si le prix du produit est inférieur à 40 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 1 € Hors Taxes ;
 - Si le prix du produit est supérieur à 40 € TTC et inférieur à 80 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 2 € Hors Taxes ;
 - Si le prix du produit est supérieur à 80 € TTC et inférieur à 160 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 4 € Hors Taxes ;
 - Si le prix du produit est supérieur à 160 € TTC et inférieur à 320 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 8 € Hors Taxes ;
 - Si le prix du produit est supérieur à 320 € TTC, alors les frais sur le paiement seront de 10 € Hors Taxes ;
- Ventes à distance (VAD) par téléphone : si le paiement s'effectue au guichet, 0,15 € seront ajoutés ; si le paiement se fait via lien en ligne, les frais des ventes de billets en ligne s'appliquent.

Ce dispositif, déjà en vigueur dans de nombreuses institutions françaises, est proposé afin que le public contribue au financement d'une partie des frais de gestion de la billetterie.

3. Tarification générale des ateliers

Pour les participants souhaitant s'inscrire aux ateliers de danse :

- Adhésion annuelle à la carte : 20 € ;
- Cotisation annuelle : 80 € (au lieu de 70 € précédemment).

Cette formule permet l'accès à un ou deux ateliers et laisse la possibilité de découvrir un atelier supplémentaire, dans une logique d'ouverture et de circulation entre les pratiques.

Afin de garantir l'accessibilité des ateliers aux publics à revenus modestes, et en particulier aux habitants du Beaubreuil, il est proposé la mise en place d'un tarif adapté :

- 10 € par atelier pour :
Les enfants,
Les étudiants de moins de 30 ans,
Les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH, ASPA, etc.).

Cette orientation s'inscrit en cohérence avec la politique tarifaire actuellement en vigueur pour les spectacles :

Cette approche permet d'offrir un accès effectif aux ateliers aux habitants qui en ont le plus besoin, sans recourir à la gratuité totale, tout en préservant l'équilibre et la valeur symbolique de la participation.

3. Solidarité et accès à la culture

Tarifs accessibles

L'Opéra de Limoges réaffirme son engagement en faveur de l'accès à la culture pour toutes et tous. Chaque saison, il collabore avec un large réseau d'acteurs associatifs, sociaux et culturels pour permettre à chacun d'assister à des spectacles à des tarifs adaptés ou gratuitement.

Pour le secteur de l'éducation nationale et de l'enseignement artistique, les tarifs varient de 5 à 10 €, selon qu'il s'agisse de groupes constitués ou de plusieurs représentations. Les pratiques amateurs, qu'elles soient chorégraphiques ou vocales, bénéficient quant à elles de la gratuité.

D'autres publics peuvent bénéficier de tarifs réduits spécifiques, parmi lesquels :

Tarif	Public / Dispositif	Précisions / Conditions
3 €	Signataires de la charte « Passerelle culturelle »	-
5 €	Enfants de moins de 6 ans	-
10 €	Bénéficiaires des minima sociaux Étudiants de moins de 30 ans Jeunes de moins de 18 ans	-
15 €	Demandeurs d'emploi Personnes bénéficiant de dispositifs d'accessibilité Accompagnateur (dispositifs d'accessibilité)	Audiodescription, boucles magnétiques, SubPacs (gilets vibrants pour malentendants)

Engagements solidaires

En parallèle de sa programmation habituelle, l'Opéra de Limoges s'engage activement dans des opérations solidaires permettant la délivrance de places gratuites. Ces initiatives visent à rendre la culture accessible à tous, sans distinction d'âge, de situation ou de ressources.

Ces opérations sont menées en partenariat avec plusieurs acteurs locaux et nationaux :

- Avec le Secours Populaire : chaque étudiant présent bénéficie d'une invitation, ce qui représente en moyenne 800 invitations distribuées chaque année.

- Avec le CHU de Limoges pour Octobre Rose : en collaboration avec la Banque Populaire et sa fondation, l'Opéra organise un concert public dont la Fondation finance l'événement, et la Banque Populaire devient mécène. L'Opéra met à disposition ses espaces et reverse l'intégralité des recettes de billetterie au CHU pour soutenir la recherche contre le cancer du sein.
- Pour des demandes de lots : l'Opéra est régulièrement sollicité par les acteurs associatifs locaux pour offrir des places dans le cadre de divers événements et actions solidaires.

Grâce à ces démarches, l'Opéra de Limoges confirme son engagement en faveur d'une culture véritablement inclusive, permettant à chacun de découvrir et de profiter de la richesse de sa programmation.

Don

Pour soutenir cette dynamique, l'Opéra souhaite associer pleinement ses spectateurs et donateurs. En participant à « L'Opéra en partage », chacun contribue concrètement à rendre la création artistique plus accessible, à renforcer le lien social et à faire de l'Opéra un lieu ouvert, accueillant et ancré dans son territoire.

Deux formes de don sont possibles :

1. Devenir mécène : en fléchant son don, chacun peut soutenir notre politique de gratuité et permettre ainsi l'offre d'invitations dans le cadre de partenariats spécifiques.
2. Billet suspendu : environ 10 % de nos spectateurs réservent leur place mais ne peuvent assister à la représentation. Nous travaillons sur une solution technique permettant à ces spectateurs de signaler leur indisponibilité et de faire don de leur billet, afin qu'une autre personne puisse en bénéficier.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la politique tarifaire de l'Opéra de Limoges pour la saison 2026-2027.

ADOpte A L'UNANIMITE

